

Lou Mercadiou

Bulletin d'information de la commune de Saint-Macaire – saintmacaire.fr – N°63 Octobre 2017

Le mot du maire



Deux mois après la rentrée, je souhaite évoquer la question des rythmes scolaires. L'école est au cœur de nos missions. 220 enfants répartis en 10 classes fréquentent nos deux structures, maternelle et primaire, chacune ayant à sa tête une directrice.

En concertation avec les parents d'élèves et les enseignants, l'équipe municipale a mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Nous nous sommes appuyés sur l'expertise d'une association, le CVLV, déjà en charge des activités périscolaires. A la fin du mois de juin, le nouveau gouvernement a proposé aux communes de revenir dès la rentrée 2017 à la semaine de 4 jours. Le délai pour envisager un retour en arrière ne nous semblait pas raisonnable. Nous avons choisi de maintenir le dispositif en place car son bilan est reconnu comme très positif. Il est regrettable qu'une évaluation sérieuse de la réforme n'ait pas précédé l'annonce de son démantèlement. Plusieurs études, ces vingt dernières années, ont recommandé d'éviter la semaine de 4 jours soulignant son rôle néfaste, « sur la vigilance et les performances des enfants », « la fatigue des élèves et le resserrement des enseignements ».

Nous devrons tenir compte, avant de décider de poursuivre ou non la semaine de 4 jours et demi à la rentrée 2018, de l'avis de nos partenaires, de l'éventuel maintien de l'aide financière de l'Etat (90 € par enfant) et des modalités d'accueil en centre de loisirs le mercredi qui ne relèvent pas de notre compétence. Dans tous les cas, nous continuerons d'œuvrer pour que vos enfants puissent être accueillis dans les meilleures conditions possibles.

Afin d'en discuter, mais aussi pour aborder bien d'autres sujets, je vous invite à nous rencontrer en mairie à l'occasion des réunions de quartiers qui seront organisées dans les semaines à venir.



REUNIONS DE QUARTIER A LA MAIRIE

Quartier Saint-Macaire ouest Le 10 novembre à 20h30 Vieille ville Le 1^{er} décembre à 20h30

TRI, COLLECTE ET DÉCHETTERIE



Le point tri du Cours de la République a subi des modifications et un rafraîchissement principalement destinés au voisinage immédiat.

Merci de bien vouloir respecter les consignes de tri et les abords de ce point et merci aux services municipaux pour ce travail!

La commune possède actuellement 4 points de tri sélectif. Par ailleurs, les contribuables ont un accès limité à 20 passages, jusqu'au 31 décembre 2017, à la déchetterie de Langon. Il faut désormais présenter à l'entrée une carte d'accèsqui vous sera délivrée au bureau du SICTOM avec un justificatif de domicile.

Pour ce qui est de la collecte des ordures ménagères, 3 passages sont organisés sur la semaine : les lundi, mercredi et vendredi matins.

Les déchets doivent être déposés la veille au soir dans un sac fermé, lui même

inclus dans un bac également fermé.

PROXI DÉCHETS

le 7 novembre au kiosque : benne de ferraille et benne de tout venant.

ÇA COMPOST PLACE DU MERCADIOU!

Tout se passe bien dans le petit recoin de la place où sont installés les composteurs depuis maintenant 10 mois. La première récolte de compost a été effectuée et, si vous passez par là, n'hésitez pas à faire le détour pour vous renseigner et découvrir le projet. La rentrée est l'occasion de continuer ou reprendre les apports ou bien, tout simplement, d'intégrer le groupe des voisins composteurs!

Delphine TACH (delphinetach@gmail.com) et

Virginie GASTAUD (06 81 08 04 65

v.gastaud@sictomsudgironde.fr) se tiennent à
votre disposition si vous souhaitez participer et
obtenir des conseils et un petit seau pour vos
déchets. De plus, le Sictom Sud-Gironde organise
régulièrement des formations gratuites au

compostage d'une journée.

Petit rappel: attention le bac servant de réserve à « déchets bruns » ne peut accueillir que des feuilles mortes ou des résidus de broyage! Merci de ne pas y déposer les tontes de pelouses et les gros branchages!





Le SICTOM du sud-gironde prête des **kits d'essai de couches lavables** aux familles du territoire.

Le kit est gracieusement mis à disposition pendant un mois pour réaliser un essai dans des conditions optimales d'utilisation. Le change fourni est ajusté en fonction de l'âge de l'enfant. Des ateliers d'information et de retrait des kits à destination des parents et des assistantes maternelles sont organisés sur l'ensemble du territoire.

Prochaines réunions :

- mercredi 15 novembre à 14h à la recyclerie du Bazadais, 12 chemin de Barraou à Bazas,
- samedi 9 décembre à 10h à La maison à Bieujac (à confirmer).

Le nombre de places par atelier est limité.

Renseignements et inscriptions auprès de Julie au 06-09-05-81-51 ou par mail : j.minez@sictomsudgironde.fr

CONFÉRENCE

Une conférence intitulée "Technologie, technocratie, transhumanisme" vous sera proposée le Mercredi 15 novembre à 19h30 à la mairie, animée par le groupe PMO (Pièces et main d'oeuvre) venu de Grenoble. Un moment de réflexion critique sur l'importance grandissante de la technologie et de l'industrie dans notre société.

cf http://www.piecesetmaindoeuvre.com Entrée libre.





Extrait du RPQS 2016







TERRITOIRE

2 213 habitants 1 087 abonnés

Le service d'eau potable est sous compétence unique de la commune de Saint Macaire

La population desservie est de 2 213 habitants (2 213 habitants en 2015)



EXPLOITATION

Délégation en affermage Contrat: 01/12/2005 Echéance: 30/11/2017

La société SOGEDO a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à 1 087 abonnés (1 051 abonnés en 2015).



PRODUCTION

Forage: nappe Eocène Station de traitement (déférrisation biologique) Les ressources de la commune sont assurées par :

- Le forage communal pour 62 940 m3,
- L'achat d'eaux pour 40 753 m3.



DISTRIBUTION

12,63 km de réseau 99 958 m3 consommés 91,95 m3/abonnés ILP: 0,6 m3/j/km 84,89 abonnés/km

En 2016, les abonnés domestiques ont consommé 99 958 m³ (92 149 m³ à 2015).

Pertes en eau de 2 755 m3 = fuites (pour partie inévitables) et 7 60 m3 de besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs ...), le rendement du réseau pour 2016 est de 97,3 % (92,9 % en 2015).



QUALITE

Le bilan 2016 fourni par l'ARS indique que l'eau de la commune est de bonne qualité pour la microbiologie. 100% des échantillons analysés sont conformes pour le physico chimique.

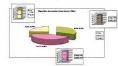
La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation



PRIX

264,65 € pour 120 m3/an 2.205 €/m3 T.T.C. pour 120 m3 Taxes: 0,520 €/m3

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Le coût d'une facture d'un abonné domestique consommant 120 m³/an est de 264,65 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2017), toutes taxes comprises (265,31 € au 1^{er} janvier 2015). Soit pour 120 m3/an : 2,205 €/m³T.T.C. (- 0,25 % par rapport à 2016). Sur ce montant, 44,2 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement des équipements, 32,2 % reviennent à la collectivité pour les investissements. Les taxes s'élèvent à 23,6 % du coût TTC.



TRANSPARENCE *

www.services.eaufrance.fr

Les données du service, tarifs et performance, sont mises en ligne sur l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, après validation du RPQS par les services de la DDTM 33



COMITÉ MACARIEN DU CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

Programme de la journée du 11 novembre 2017, mairie de Saint-Macaire

• 10 heures

Projection de « 1917 : la révolution russe » de Paul Jenkins (2007)

« Ce qui s'est réellement passé cette année là : les vrais acteurs de la Révolution, le rôle des puissances extérieures, la prise de pouvoir par les bolcheviks ».

• 11h45

Cérémonie communale de Commémoration de l'Armistice de 1918 devant le monument aux morts.

• 14h30

Ouverture de l'exposition relatant les temps forts de la Première Guerre Mondiale accompagnée de souvenirs familiaux des poilus.

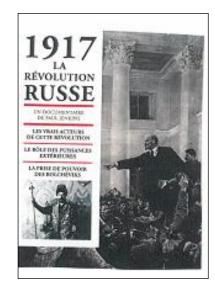
• 15heures

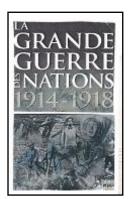
Projection d'extraits de « La grande guerre des nations : une victoire sans vainqueurs » (2014) « La parole aux historiens de douze nationalités pour 1917 : blocus et famine en Allemagne, la chute du tsar, les tentatives de paix, l'armée des Américains et l'évacuation des Russes ».

• 15h30

Projection de « Voilà les Américains » cinéma des armées (2007)

« Le quotidien des soldats américains : l'arrivée du Général Pershing, les bases d'approvisionnement en France, le débarquement des premières troupes, le saillant de Saint-Mihiel ».







• 17 heures

Conférence de Hubert Bonnin (Sciences po Bordeaux) « la logistique de l'armée américaine en Gironde : puissance, modernité et héritage ». Le conférencier est déjà intervenu en 2016.

Verre de l'amitié

le Patrimone Macaries

VIVRE LE PATRIMOINE

Evénements récents

- Vendredi 9 juin 2017 , soirée « Printemps des Tricandilles » à la salle des fêtes de Saint Macaire avec repas + spectacle avec le « Jazz Chamber Orchestra ».
- Samedi 29 juillet 2017, cinéma sous les étoiles au jardin de la maison Messidan avec 150 personnes autour d'un repas, suivi d'un concert du groupe PADDUS et clôturé par la projection du film STARBUCK.
- Vendredi 4 août 2017, balade nocturne et fête à Léo, avec en soirée grillades (avec les adolescents de l'association à la baguette), 130 personnes au repas + spectacle itinérant avec la troupe GUEILLE FERRAILLE alternant avec des haltes sous le commentaire de Jean Marie BILLA et embrasement final à l'église organisé par Pascal DUCOS.
- 26 août 2017, participation à la journée médiévale avec la gestion de la visite de la tour du château de Tardes.
- 16 et 17 septembre 2017, les journées du patrimoine ont fait un focus sur les 50 ans du chantier bénévole de jeunes du Prieuré, exposition et projection de film commenté par les anciens, visites du cellier voûté et grand cellier, 2 journées avec une forte fréquentation et un final le dimanche après-midi avec l'ensemble vocal de Bordeaux (38 choristes) à l'église Saint Sauveur.
- Dimanche 15 octobre 2017, sortie dans le Gers, un bus de 30 personnes qui a fait une 1^{ere} halte au prieuré de Lagrange (en pleine restauration) à Durance, puis la visite du château de Mons (dégustation de floc) et repas, visite accompagnée de l'abbaye de Flaran et enfin visite de Larressingle.

Actualité à venir

• Chantier de restauration de la grange sur pilotis à proximité des jardins familiaux. Le chantier à l'initiative de Vivre le patrimoine macarien et soutenu par la municipalité consiste à rebâtir dans un 1° temps la charpente. Il s'agit d'un chantier école avec des jeunes apprentis compagnons du tour de France sous la direction de Christophe CONORD menuisier à Pardaillan (47). L'ouvrage devrait être finalisé dans le 1^{er} quadrimestre 2018.

Ce chantier est d'ores et déjà lancé depuis fin septembre et accompagné par l'association qui ne manquera pas de tenir la population informée des avancées.

- Vendredi 20 octobre 2017, Les compagnons de la veillée viendront présenter leur dernière pièce « le vent des peupliers » à la salle des fêtes de Saint Macaire.
- Animation d'atelier patrimoine pour l'école maternelle
- Projets de sorties diverses en cours, notamment sur Bordeaux et ses souterrains.





LES MÉDIÉVALES

Retour sur la Journée médiévale du 26 août

Plus de trente personnes étaient présentes pour le bilan en ce début octobre. Et ce bilan était vraiment positif.

Au niveau général, c'est d'abord le sentiment d'une très bonne ambiance, que ce soit sur le site ou parmi les bénévoles. Et ce malgré la canicule! Nous avons dépassé cette année le nombre de 100 bénévoles, dont le sous groupe des adolescents et celui des enfants, forts chacun d'une dizaine de participants. Parmi ces bénévoles, une dizaine d'adultes et d'enfants récemment installés à St Macaire. L'intégration est bien un des objectifs de cette Journée médiévale!

Du côté des animations, cette édition nous a confirmé le bien fondé de la direction prise il y a trois ans : développer les activités participatives. C'est ainsi que le pôle « Efleurescences », permettant de créer sa couronne de fleurs, a remporté un grand succès. De même pour le pôle « Fil et tissu » et le pôle « Terre et pierre », avec les Simone. CAP 33, maintenant installé au château de Tardes, a fait le plein, sans rien enlever aux jeux de table proposés place du Mercadiou.

Le choix de commencer la journée à 10h (plutôt que 11h) est à garder : de nombreuses familles sont présentes dès le matin. L'occupation du château de Tardes a été un succès et va bien sûr être reconduite. Les visites de la tour par l'association Vivre le patrimoine ont fait le plein. Le très beau stand de l'Amap (association pour le maintien de l'agriculture paysanne) a sans aucun doute convaincu de nouveaux adhérents. Beauté aussi au rendez vous pour les panneaux et la décoration. Et ceci ne va faire que progresser au cours des années, grâce au stock de matériel qui se constitue.

La qualité était au rendez vous pour le banquet. Bravo à la grosse équipe de la cuisine et du service! Qualité également pour les troupes professionnelles coordonnées par Chris Biard. Merci aux bénévoles des « Gars de Garonne » autour de la taverne et des Compagnons de l'équerre et de l'épée. Seule ombre au tableau : le spectacle de fin de soirée n'a pas répondu à notre attente.

N'oublions pas que si cela fonctionne, c'est aussi grâce à l'équipe technique des employés municipaux et à une collaboration heureuse avec celle des bénévoles. Ce qui veut dire un gros mélange de compétences (électricité, mécanique, plomberie, menuiserie ...) et d'astuces. Très bon creuset de formation pour les ados!

Après deux années de déficit, normal en situation de reprise, l'association a fait 1180 € de bénéfice. C'est le résultat d'un travail collectif de maîtrise des dépenses et de développement des recettes: très bon fonctionnement de la taverne, vente maximum des repas et des assiettes, stand crêpes etc. Rien ne dit que cela se reproduira en 2018, car la météo ne sera jamais garantie, mais tous les bénévoles peuvent être fiers de ce résultat. Ils démultiplient ainsi l'effet de la subvention de la mairie qui reste notre socle indispensable.

Nous accueillerons bien sûr des nouveaux pour notre assemblée générale. Elle se tiendra en janvier. Mais dès novembre, nous reprendrons les ateliers couture.

La présidente Alice Monier (contact : 06 33 15 43 90)



ARDILLA

LES ATELIERS D'ARDILLA

- Atelier Marching Band Bruno BIELSA 1 fois par mois.
- Fanfare de rue New Orleans, instruments à vent et percussion.
- Atelier enfants /ados Pierre PERRIN Tous les jeudis 17h30 18h30. Pour les enfants de 10/14 ans, tous instruments.
- Atelier Red TURTLES Serge VILARD tous les lundis 19h 21h. Reprise pop/rock - Tous instruments.
- Atelier A la Mode Serge VILARD Tous les lundis 21h 22h. Improvisation - Tous instruments.
- Atelier Jazz'Ardilla Fabien PAULY 1 mercredi sur 2 - 20h 22h. Jazz - Tous Instruments
- Voc'Ardilla Lucia ROULET Tous les lundi 20h. 22h. Chorale.
- Maracatu Malicioso Gérald GUILLOT Percussions Bésilienne.
- Percussions africaine Lamine SANOU -Enfants / adultes.
- Arc en ciel Daniele PUGES.

EMERGENSCENE

 Chifoumi - Bruno BIELSA - Tous les mardis 19h30 20h30. Tous instruments.

• Initiation musicale - 5/7 ans - Mercredi 15h 16h ou Vendredi 15h45 16h45.

● Jardin musical - 3/5 ans - Mercredi 16h 17h.

Pour plus de renseignements sur les ateliers ou cours de l'école de musique, n'hésitez pas à nous contacter au 05 56 62 27 36 ou contact@ardilla.asso.fr

Les ateliers de théâtre pour les enfants

reprennent! L'association Emerg' en Scène vous propose des ateliers de pratiques du théâtre : le vendredi soir de 18h à 19h et le mercredi de 16h à 17h à la Salle des fête de Saint-Macaire ou à l'école de musique d' Ardilla.

Les ateliers se terminent par un spectacle en fin d'année : création d'une pièce et participation des élèves au Festival Emerg' en Scène (2nd weekend du mois de juin).

Travail du corps dans l'espace, la voix, la confiance dans le groupe et en soi, favoriser la créativité à travers l'improvisation et le jeu.... Venez goûter au plaisir de monter sur les planches!....

Renseignements: 06 95 25 09 73 // 06 75 22 57 38 associationemergenscene@gmail.com

Dates à retenir :

- Mercredi 22 novembre 2017 : Les ateliers d'Ardilla animent le journée Ardil inter-EHPAD à la salle François Mauriac, Saint Macaire.
- Jeudi 14 décembre 2017 et vendredi 15 décembre : Sprint Music In Lurette avec les élèves de Pierre PERRIN et Serge VILARD au bar la belle lurette, Saint Macaire.
- Dimanche 17 décembre 2017 : Concert d'accordéon classique avec les élèves d'Ardilla -Chapelle des Ursulines, Saint Macaire

Renseignements au 05 56 62 27 36 contact@ardilla.asso.fr - facebook : asso ardilla



ATELIER MINZABILES

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai animé un petit stage intensif de 3 jours de sculpture dans la cour du château de Tardes à Saint Macaire, cadre idyllique d'une maison forte avec vue sur la Garonne. Un chaleureux Merci à la Mairie qui m'a permis de m'installer là.

L'objectif était d'initier les stagiaires à sculpter en bas-relief en s'inspirant d'exemples de l'époque médiévale.

Mes deux stagiaires ultra motivés (que vous reconnaîtrez peut-être) ont ainsi découvert l'outillage et ses usage, mais aussi le mode opératoire qui permet de reproduire un modillon ou un chapiteau roman existant.

Merci à eux, pour leur joyeuse ténacité et pour m'avoir donné l'occasion de transmettre encore ce savoir-faire passionnant.

Bien à vous.

Claire









L'AURINGLETA

Un nouveau projet est sur le point de voir le jour en Sud-Gironde. L'association l'Auringleta part du constat que le tiers des aliments produits sur la planète ne sera jamais consommé et fait appel aux habitants du territoire pour terminer de mettre sur roues la glaneuse!

La glaneuse est un véhicule de sensibilisation au gaspillage alimentaire. Il permettra à la fois de glaner des produits impropres à la vente mais non à la consommation et sur le point d'être gaspillés, de les cuisiner sur place, et de les déguster; tout en échangeant avec les animatrices autour du gaspillage alimentaire grâce à des jeux et de la documentation. Si le véhicule n'existe malheureusement que sur papier à ce jour, le format d'animations a déjà été mis en œuvre avec un matériel plus classique à l'occasion du salon de l'habitat, de la journée écocitoyenne des jardins partagés de Langon, de la journée Portes Ouvertes de l'association, lors des ateliers du samedi matin mis en place par l'espace de vie sociale AVL de St Pierre d'Aurillac, mais aussi bientôt sur le marché de Langon! Ainsi, plus de 500 personnes ont déjà bénéficié de ce projet pour l'année 2017.

Grâce à cet outil, ce sont aussi des centaines de kilogrammes de nourriture destinés à la poubelle qui ont été cuisinés et dégustés par des personnes de tous âges et de tous horizons!

Ce sont les soutiens publics de l'ADEME, du programme LEADER et de la DREAL qui ont permis de monter ce projet et de tester ces formats d'animations. Pour mettre la glaneuse sur ses roues et sur les routes, l'association l'Auringleta compte désormais sur les dons des particuliers, des entreprises et des fondations qui souhaitent s'engager contre le gaspillage alimentaire par l'intermédiaire de ce beau projet. Vous pouvez participer à ce financement en vous rapprochant de l'association l'Auringleta ou depuis la plateforme en ligne helloasso.

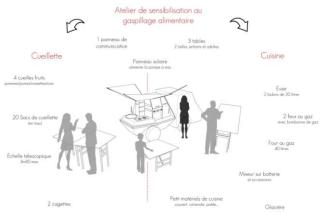
territoire du sud-gironde depuis déjà 6 ans. Cette association d'éducation à l'environnement transmet au quotidien dans les accueils de loisirs, les établissements scolaires, les différentes manifestations du territoire, des valeurs de l'éducation populaire autour du jardinage, de la cuisine et des déchets. L'association est reconnue d'intérêt général mais aussi agréée par l'éducation nationale.

Association l'Auringleta BP 40 012 – 33490 St Macaire mail : lauringleta@orange.fr Téléphone : 05.56.63.12.09 ou 06.79.19.38.16 Plateforme de financement participatif : www.helloasso.com/

associations/auringleta







LE GUIDON MACARIEN

La saison de route touche à sa fin pour les coureurs du Guidon Macarien. Quelques spécialistes du cyclo-cross ont décidé de continuer les compétitions.

Le bilan est plus que positif avec 3 titres départementaux en Ufolep sur route avec notamment notre jeune cycliste Pierre Charron (en 13/14ans), notre féminine Sarah Dancourt et Stéphane Laborde (en 30/39 ans).

Viennent ensuite deux titres régionaux avec Nicolas Guiraudon (en 30/39 ans) et Bernard Cardoit (en 50/59 ans).

Pour les épreuves FFC, trois titres départementaux reviennent à Saint-Macaire avec Gérald Labbe en PC Open D1, Cyril Cigana en PC OpenD3 et Jean-François Casagrande en PC Open D4. D'autres Macariens sont venus les accompagner sur les autres marches du podium avec Eric Vidal et Claude Legrand.

Le président Gérald Labbe est aussi Champion de Gironde du contre-la-montre individuel en Ufolep dans la catégorie 40/49 ans.

Le Guidon Macarien a organisé une randonnée en avril, deux courses sur route,une à Coimères en mai et la dernière en Septembre à Saint-Macaire. Cela a été un vif succès avec des victoires des Macariens.

Pour commencer la saison de cyclo-cross, le 13^e souvenir Serge Labbe a eu lieu avec l'Association Sud Gironde cyclo-cross ce samedi 14 octobre. Les coureurs professionnels étaient présents et les meilleurs cyclo-cross man du grand Sud – Ouest aussi. Ce fut une belle journée sportive avec beaucoup de public et de belles bagarres sportives. Encore merci à la municipalité et ses élus pour leur disponibilité. Et bien sûr une mention spéciale pour les employés communaux qui ont œuvré toute la semaine précédant cette épreuve.

Dimanche 15 Octobre, ce fut aux coureurs de l'Ufolep d'en découdre sur le site des remparts de St Macaire. Le Guidon Macarien est heureux car les instances de l'Ufolep lui a fait confiance pour ce premier cyclo-cross et ont permis de



faire l'ouverture de la saison hivernale de cyclo-cross. Beaucoup d'enfants étaient présents et ont participé aux deux initiations et le beau temps était lui aussi de la partie.

Les coureurs du Guidon Macarien ne vont pas hiberner, en effet les entraînements en commun vont reprendre tous les samedis matins avec le départ place de l'horloge dès 9h et ensuite, dès que le froid arrivera, ce rendez-vous passera l'après midi.

Le Guidon Macarien est en tête du Challenge de Gironde par équipe et sera récompensé le 24 novembre à l'Ufolep Gironde mais de nombreux coureurs recevront aussi une récompense en individuel.

Le prochain rendez- vous est maintenant l'assemblée générale qui aura lieu le samedi 25 Novembre à la salle des fêtes de Saint-Macaire où tous les bilans seront présentés: moraux, financiers et sportifs. Cette assemblée est ouverte à tous alors n'hésitez à venir passer un petit moment avec les cyclistes de Saint-Macaire.

Pour toute question, n'hésitez pas à joindre le président Mr Labbe Gérald au 06 37 33 11 64.

CLUB DE L'AMITIÉ

Afin de pouvoir le présenter à ses adhérents lors de la prochaine Assemblé Générale du 2 Décembre 2017, le CLUB de l'AMITIE a établi un projet de **Programme des activités** pour la saison 2017 / 2018.

• Les LOTOS, au nombre de quatre seulement, se dérouleront les **dimanches après-midi à 15H00** pour permettre au plus grand nombre de pouvoir y assister.

Ils auront lieu aux dates suivantes:

- Dimanche o5 Novembre 2017.
- Dimanche 10 Décembre 2017.
- Dimanche 04 Février 2018.
- Dimanche 11 Mars 2018.
- Dimanche 14 Janvier 2018 : apéritif déjeunatoire (buffet) avec vœux et galette des rois salle François Mauriac.
- Samedi 17 Mars 2018 : déjeuner anniversaire du 1er trimestre salle François Mauriac.
- Samedi 7 Avril 2018 : journée shopping à Dancharia avec déjeuner spectacle.
- Fin Mai 2018 : voyage de 4 à 6 jours en Anjou avec Hébergement à Saumur.
- Samedi 16 Juin 2018 : déjeuner spectacle

anniversaire du 2ème trimestre à l'Ange Bleu.

- Samedi 30 Juin 2018 : sortie d'une journée à Bordeuax avec visite de la Cité du vin.
- Samedi 8 et Dimanche 9 Septembre 2018 : week-end en Charente-Maritime (Royan, Ile d'Oléron).
- Samedi 22 Septembre 2018 : déjeuner spectacle anniversaire du 3^{ème} trimestre salle François Mauriac.
- Samedi 8 Décembre 2018 : assemblée générale et déjeuner spectacle anniversaire.

Contact et Renseignements: 06.72.59.64.78



Les membres du Club de l'amitié se sont retrouvés deux jours dans le Pays basque espagnol. PHOTO P. GOURGUES

L'OUTIL EN MAIN

L'OUTIL EN MAIN a pour but l'initiation des jeunes dès l'âge de 9 ans jusqu'à 14 ans, aux métiers manuels, par des gens de métier, artisans ou ouvriers qualifiés, bénévoles à la retraite, avec de vrais outils au sein de vrais ateliers. Il permet aux Hommes et Femmes de métier, riches d'expérience de rester dans "la vie active" en transmettant aux jeunes générations les gestes de leur métier avec un savoir-faire qui ne s'apprend pas dans les livres mais dans l'amour du travail bien fait. De manière ludique et non dans une optique d'apprentissage sont proposées aux enfants au Lycée Professionnel de Langon (le mercredi après-midi à partir du 13

septembre) des activités autour de la réalisation d'un projet d'éveil par le contact avec la matière d'œuvre : assemblage bois et fer, électricité, couture, peinture décor, mosaïque, métier d'art... etc. Les enfants découvrent tous les métiers et participent à tous les ateliers.

Notre association locale du Sud Gironde, crée en septembre 2014, adhère comme les trois autres associations locales de Gironde à l'union nationale « L'OUTIL EN MAIN » qui regroupe plus de 2500 enfants répartis sur l'ensemble du territoire et 2800 gens de métiers et bénévoles.

Contact: René DUBERNET au 05.56.76.64.18.

LES AMIS DE L'ORGUE

Depuis 2004, les Amis de l'orgue de Saint-Macaire ont initié le projet de restauration de l'orgue de Saint-Macaire. Ce projet, suite au démontage de l'instrument, a été interrompu pendant près de 2 ans pour permettre des travaux extrêmement importants sur la façade Ouest de l'église et sur l'ensemble de la travée de la nef contiguë à l'intérieur, et, extérieurement, sur la charpente et couverture, travaux qui ont rendu toute sa splendeur à l'édifice. Ce projet arrive aujourd'hui à son terme : notre instrument va être réinstallé, et l'inauguration prévue début Juin 2018. Ceci n'a été possible que par l'action et le financement de la commune de Saint-Macaire, soutenue, pour ce qui est de la restauration de l'orgue, par le Conseil Général de la Gironde – aujourd'hui Conseil Départemental – ainsi que par la Fondation du Patrimoine, qui a lancé une souscription pour la restauration du buffet de l'orgue de l'église Saint-Sauveur de Saint-Macaire.

Le buffet originel, de style néo-gothique en chêne, constitué de plates-faces (parties du buffet d'orgue qui désignent un compartiment de la façade où les tuyaux sont alignés de façon rectiligne) était peu élancé, donnant un effet un peu « écrasé », étant donnée sa largeur (7m20). La faible hauteur de la partie centrale, ainsi établie pour dégager la rosace, accentuait ce phénomène. L'ensemble constitue de fait un « décor » de façade composé de 7 plates-faces flanquées à chaque extrémité d'une boiserie sans tuyau, la plateforme centrale ainsi que deux plates-faces extérieures étant surmontées de décors et chapiteaux de style néo-gothique. Ce magnifique buffet en chêne, maintenant

démonté, va être légèrement modifié : les deux grandes plates-faces seront rehaussées d'environ un mètre et de 50 cm pour la plateforme centrale, le tout réalisé en bois de chêne. Le buffet sera légèrement avancé et recevra une finition vernis satiné façon cire. Enfin, le soubassement sera agencé pour recevoir la nouvelle console des claviers.

Pour toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'approprier ce projet et y participer, il existe la possibilité de faire un don à la fondation du patrimoine, don déductible soit de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable, soit de l'ISF à hauteur de 75% du don, dans la limite de 45 000 €. Pour les entreprises, le don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Pour les modalités, il suffit d'envoyer un chèque à la Fondation du Patrimoine, Délégation Régionale d'Aquitaine, 7 rue Fénelon 33000 Bordeaux, sous la référence : restauration du buffet d'orgue de l'église Saint-Sauveur et Saint-Martin de Saint-Macaire (33), et en précisant votre choix d'une économie d'impôt au titre de l'impôt sur le revenu, l'ISF, ou l'impôt sur les sociétés, ainsi que vos nom et adresse. Si vous préférez faire un don en ligne, tapez Fondation du patrimoine buffet d'orgue de Saint-Macaire et laissez vous guider.

Lors des cérémonies d'inauguration, avec aux claviers Philippe Lefebvre, organiste de Notre Dame de Paris, il sera prévu un temps réservé aux macariens pour découvrir cette superbe réalisation.

COMITÉ DES FÊTES



Les 24 et 25 juin derniers, Saint-Macaire en Mauges accueillait la rencontre entre les trois Saint-Macaire. Acette occasion, une quarantaine de Macariens avaient fait le déplacement. Deux équipes représentaient notre cité et, année électorale oblige, portaient des noms évocateur : « Macariens insoumis » pour la première équipe et « En marche pour l'apéro » pour la seconde. Deux sportifs de haut niveau furent désignés Capitaines: Bruno et son flair inégalable et Arnaud le pompier de service. Devant un public clairsemé, et sous un beau soleil, les jeux intervillages se déroulèrent le samedi après-midi et, comme deux ans auparavant, la victoire revint à nos amis de Saint-Macaire du bois. Les deux équipes macariennes portèrent haut les couleurs en terminant à de belles 2^{nde} et 5^e places.

Après une bonne douche, place au repas d'après match et à la troisième mi-temps avec deux moments forts : la prestation remarquée et

remarquable de l'ami Fred au micro et surtout l'apparition surprise des mémés griottes emmenées par l'incontournable Cédric qui eut le mérite de réveiller l'assemblée et de lancer ce qui se révéla être une longue soirée et donc... une bien courte nuit pour certains.

Le lendemain, le Comité des fêtes organisait la Fête de la musique avec un programme varié. L'occasion pour nous Macariens de retrouver nos amis de La marmite à Roseline qui avait enflammé notre cité l'été précédent avec leurs prestations à la Belle Lurette et au Prieuré. Un moment privilégié et un moment d'émotion, notament pour Marco le sympathique président de notre comité des fête mais aussi pour Didier et Nathalie qui ont vécu de très près la semaine Macarienne de la joyeuse équipe de la Marmite. Après ce moment heureux de retrouvailles, il était temps de repartir en se donnant rendezvous dans deux ans en 2019 chez nous, à Saint-Macaire, pour un nouvel Intervillages et surtout une nouvelle rencontre avec nos amis Macairais avec, espérons le, la présence renouvelée de La marmite à Roseline!

Un dernier mot pour remercier toutes les personnes qui ont permis que ces deux jours puissent avoir lieu.

Jean-Loup Dutreuilh



LES EDELWEISS

Le club des Edelweiss a conclu sa troisième année par l'assemblée générale le 17 octobre 2017 et l'assiette du randonneur. Nous étions nombreux a assisté à cette soirée : 70 adhérents. Nous finissons la saison avec 117 inscrits.

Maryvonne Destaillac et Jean-Jacques Wattelet ont quitté le bureau et nous les remercions pour leur dévouement pendant de nombreuses années. Voici le nouveau bureau :

• Présidente : Michèle Daran

• Vice Présidente : Marie Louise Feron

• Trésorière : Sylvie Antoine

• Trésorier adjoint : José Sciarra

• Secrétaire : Jackine Truet

• Secrétaire adjoint chargé des adhésions : Jean-Pierre Petermann.

Guy Gervon rentre dans le CA et formera à la lecture de carte IGN et à l'orientation.

Randonnées

Nous poursuivons nos 4 randonnées par semaine (horaires d'hiver du 1^{er} Octobre au 30 Avril)

- Le mardi d'allure douce pour environ 8 km.
- Le jeudi pour 12 à 13 km.
- Le dimanche de façon à rentrer vers midi.
- Le samedi en alternance : rando rapide sur terrain plat, 12 km en 2h et rando dynamique , 12 km en 2h30 sur terrain vallonné.

Deux séjours ont été organisés : Le Fumelois du 7 au 10 Avril organisé par Sylvie et l'Île de Ré du 12 au 15 Mai organisé par Michèle.

Randonnées caritatives

La 7ème randonnée des pères Noel s'est déroulée le 18 Décembre 2016.

Belle réussite car nous avions 140 participants. Toujours 2 randonnées autour de saint Macaire, 6 et 10 km. Nous avons pu remettre un chèque de 2400 € au centre Aliénor pour le financement d'un chien guide, lors de la galette des rois offerte par le club.

La prochaine rencontre aura lieu le 17 Décembre, elle est ouverte à toutes et à tous.

La marche rose, le 2eme dimanche d'octobre, se terminait à Saint Pardon de Conques.

Les 15 ans du club et les 10 ans de jumelage avec KMM.

Nous sommes jumelés avec le club de Cambo les Bains. Nous nous rencontrons tous les ans en alternance chez eux ou à Saint Macaire.

Le 9-10-11 juin nous les avons promenés dans les vignobles :

Le vendredi : St- Macaire chez Jean Loup Dutreuil, le soir couscous offert par le club aux grottes.

Le samedi : Saint Emilion clos du Trimoulet et un repas dansant au relais bazadais.

Le dimanche : visite dans le Sauternais au domaine Campaillou.

Chaque année KMM organise un week end de 3 jours dans les Pyrénées.

Nous étions 5 à les rejoindre à Luchon à l'hospice de France.

5 autres randonneurs sont allés à Turenne et Collonges la Rouge (Quercy) du 30/09 au 7/10.

Rencontres avec les clubs amis

Le Pyla, Bazad'apied et le Bouscat.

Projets de séjours

4 jours à Rocamadour et une semaine en Ardèche.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, les 2 premières randonnées sont gratuites.



Association Randonnées Pédestres Loi 1901 Château de Tardes Rue du Port Nava Saint-Macaire

(Permanences le samedi de 10h à 12h) 06 23 99 86 12 (Présidente) 06 79 17 55 02 (vice présidente)

Mail: les.edelweiss@yahoo.fr
Site: http://lesedelweiss.jimdo.com:



CONSEIL DU 23 MAI 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le 23 Mai 2017 en présence de 17 élus. Absents excusés : Isabelle Buin-Bourjalliat (procuration de vote donnée à Philippe Patanchon), Valérie Chririaeff-Davoine.

La séance est ouverte à 21h00. Secrétaire de séance : Vincent Cosson Le compte rendu du 5 Avril 2017 a été adopté à l'unanimité.

Vente de la Maison Cours Victor Hugo

Le Maire précise au Conseil municipal que l'estimation faite par le service des domaines ne correspondait pas à la valeur réelle du bien (une estimation avait également été demandée à deux agences immobilières). La commune a donc de nouveau sollicité les domaines qui ont expliqué ne pas intervenir en dessous de 180 000 €.

Le Maire propose au Conseil municipal, après discussion en commission, que les bâtiments situés cours Victor Hugo et place de l'église composés de la maison Sanche et de l'ancienne perception (environ 340m² de superficie) soient mis en vente au prix de 150 000 €. Il indique que l'annonce sera diffusée : sur le site de la commune, le bon coin et aux communes environnantes.

Unanimité du Conseil municipal pour mettre en vente le bâtiment au prix de 150 000 € et autoriser le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

Fonds Départemental d'Aide l'Equipement des Communes (FDAEC)

Alain Falissard fait part au Conseil municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) décidées lors du vote du Budget Primitif 2017 du Département.

Les modalités ont été précisées lors de la réunion des maires du canton de l'Entre Deux Mers du 18

Mars 2017, présidée par Guy Moreno et Marie Claude Agullana, conseillers départementaux, le montant du FDAEC pour notre commune représente une somme de 35 728 €uros.

Comme les années précédentes, le Maire propose d'affecter cette somme aux travaux de voirie, la commune apportant un montant financier équivalent.

Unanimité du Conseil municipal afin :

- de réaliser en 2017 les opérations suivantes : Travaux d'aménagement de voiries Création d'une aire de retournement à l'extrémité de l'Impasse du Moulin Pour un montant total estimatif de 70 133,00 € HT (soit 84 159,60 € TTC)
- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 35 728,00 € au titre de la voirie
- d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

par emprunt, pour 34 405,00 € par autofinancement pour 14 026,60 €

Convention entre le Département de la Gironde et les communes adhérentes au réseau partenaire « biblio.gironde »

Florence Lassarade présente au Conseil municipal la proposition de convention entre le département de la Gironde et les communes adhérentes au réseau partenaire « biblio.gironde ». Cette convention a pour objet de définir le partenariat établi entre le département de la Gironde et la commune en vue d'assurer et développer l'activité de sa bibliothèque-médiathèque et des missions de lecture publique qu'elle met en œuvre.

Elle s'inscrit dans le cadre du « schéma girondin de développement des coopérations numériques et des bibliothèques » adopté par le département et dont les principes ont été arrêtés lors de la séance plénière du 15 décembre 2016. Cette convention jointe en annexe de la présente délibération est établie pour une durée de 3 ans, renouvelable ensuite par tacite reconduction. Unanimité du Conseil municipal.

Convention de prêt à titre gratuit d'un bâtiment communal avec l'association Alterne

Le Maire explique au Conseil municipal que l'association ALTERNE a sollicité la commune pour la mise à disposition d'un local, afin de lui permettre d'étendre les services déjà en place au sein de l'IME par la création d'un SESSAD autisme. Le Maire présente au Conseil municipal la proposition de convention de prêt à titre gratuit d'un bâtiment communal (appartement occupé actuellement par le RASED et les activités des NAP). Cette convention entre la commune et l'association ALTERNE sera établie à titre précaire et révocable pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Unanimité du Conseil municipal.

Effacement de dettes

Le Maire informe le Conseil municipal que le Trésor public a adressé des dossiers d'effacement de dettes pour un montant total de ces états de 2 804,47 €uros.

Sont concernées:

- Une dette de 170,90€, décision judiciaire d'effacement de dettes par le Tribunal d'Instance de Bordeaux
- Une dette de 833,34€, décision judiciaire d'effacement de dettes par le Tribunal d'Instance de Bordeaux
- Une dette de 180,23€, décision judiciaire d'effacement de dettes par le Tribunal d'Instance de Bordeaux

Unanimité du Conseil municipal pour éteindre

ces créances du budget communal.

DECISIONS DIVERSES

Aménagement du Cours de la République : mission de maîtrise d'œuvre paysagère

Pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre paysagère portant sur le projet d'aménagement du Cours de la République (végétalisation, mobilier urbain, aménagement trottoirs...), Alain Falissard présente au Conseil municipal une proposition d'honoraires de Mme Aurejac-Rouzaud. Le forfait de rémunération proposé comprend notamment la participation à l'élaboration du dossier APD (partie paysagère avec estimation), l'assistance et conseils apportés au maître de l'ouvrage et la réalisation du DCE du lot paysage ainsi que la participation à diverses réunions. Le montant total de la proposition s'élève à 7 000,00€ HT. Cette mission couvre l'ensemble de l'aménagement du Cours de la République qui doit se dérouler en deux tranches entre 2018 et 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

d'autoriser le Maire à signer la proposition d'honoraires de Mme Aurejac-Rouzaud pour un montant de 7 000€ HT concernant la mission de maîtrise d'œuvre paysagère pour le projet d'aménagement du cours de la République. d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires pour un montant de 8 400,00 € TTC.

Reconstruction de la grange sur pilotis sur l'emprise de l'ancien canal

Alain Falissard présente le projet de reconstruction de la grange sur pilotis située sur l'ancien canal à l'entrée de l'île de David face à l'extrémité de la rue du Port. Cette reconstruction est initiée par l'association Vivre le Patrimoine Macarien, elle s'effectuerait dans le cadre d'un chantier école destiné à des jeunes en

formation de compagnonnage dans le domaine de la charpenterie sous la conduite d'un maître compagnon. . Pour cette réalisation, la main d'œuvre étant fournie gratuitement, la commune aurait à assurer l'achat du bois. Pour ce qui est de la couverture, elle serait à charge de la commune. En ce qui concerne le bardage et le sol (ossature et plancher), le même d'exécution que pour l'ossature principale pourrait être retenu, une négociation dans ce sens est en cours. La fourniture du bois pour la première phase de travaux représente une enveloppe estimative d'environ 8 000,00€ HT. La main d'œuvre et fourniture, couverture, représenterait une somme de 7 000,00€ HT.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal à l'unanimité:

DONNE un avis favorable à la réalisation de ce projet,

OUVRE les crédits nécessaires,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux et à leur financement.

Mission d'assistance à la gestion du service public d'alimentation en eau potable : RPQS 2016

Le Maire présente au Conseil municipal la mission d'assistance à la gestion du service public d'alimentation en eau potable, demandée auprès du Conseil départemental de la Gironde. Cette mission porte sur l'élaboration du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'année 2016. Cette prestation s'élève à 700,00€ TTC.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

DE CONFIER la mission d'assistance à la gestion de l'eau au Conseil départemental de la Gironde

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires

Renouvellement convention S.P.A. (Société Protectrice des Animaux)

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Saint-Macaire n'ayant pas de fourrière, il a été passé une convention avec la SPA de Bordeaux pour répondre aux obligations relatives à la divagation des animaux errants sur le territoire de la commune.

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de signature et moyennant une indemnité forfaitaire fixée à 0,50 €/habitant. Le nombre d'habitants retenu sera celui inscrit au dernier recensement officiel. En cas de résiliation anticipée de la convention, les sommes dues par la commune de Saint-Macaire seront ramenées au prorata temporis.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de passer la convention avec la SPA de Bordeaux et du Sud-Ouest pour une durée de 3 ans, moyennant une indemnité forfaitaire fixée à 0,50€/habitants,

D'AUTORISER le Maire à signer toutes pièces relatives à cette convention.

Changement mobilier de la classe de grande section

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été convenu de changer le mobilier des classes de l'école maternelle sur plusieurs années. Il précise que l'année dernière aucun achat n'a été réalisé, d'autres priorités s'étant imposées. Un devis estimatif a été établi pour renouveler le mobilier de la classe de grande section, il s'élève à 4 667€ HT (soit 5 600€ TTC) tel que prévu au budget 2017.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

DECIDE de renouveler le mobilier de la classe de grande section de l'école maternelle,

D'AUTORISER le Maire à signer les devis sans dépasser l'enveloppe budgétaire prévue pour 2017.

Location maison située 4 rue du Port Nava

Le Maire propose au Conseil municipal de louer la maison d'habitation que la commune vient d'acquérir au 4 rue du Port Nava.

Le Maire précise qu'un nettoyage de la maison sera effectué avant l'arrivée des locataires par une société spécialisée et que l'état des lieux ainsi que la rédaction du bail se feront par le biais d'une agence. Le Maire propose, après consultation de professionnels de l'immobilier, de louer cette maison au prix de 800 € par mois à partir du 1^{er} août 2017. La commune autorise le locataire à effectuer quelques travaux de peinture et, en contrepartie, le premier mois de loyer ne sera pas recouvré par la collectivité.

Unanimité du Conseil Municipal.

Décision modificative n°1 pour diverses opérations d'investissement sur le budget de l'eau

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en section d'investissement suite aux différentes dépenses votées concernant le réseau d'adduction d'eau potable rue du Palais.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver comme suit les virements de crédits de chapitre à chapitre et les inscriptions nouvelles de la section d'investissement en dépenses et en recettes. La décision modificative n°1 du budget de l'eau 2017 de la commune est arrêtée comme suit :

Dépenses d'investissement -

020 – Dépenses imprévues – 1325,06€ 21531-230 – tvx rue du Palais + 1325,06€ 2762 – TVA sur tvx rue du Palais + 265,01€ Recettes d'investissement 2762 – TVA sur tvx rue du Palais + 265.01 €

Budget communal : Décision Modificative n° 1

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en section de fonction et d'investissement suite aux différentes dépenses votées lors du Conseil municipal.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver comme suit les virements de crédits de chapitre à chapitre et les inscriptions nouvelles de la section de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes. La décision modificative n°1 du budget de la commune 2017 est arrêtée comme suit :

Dépenses de fonctionnement -

6542 – effacement de dettes + 2 804,47 € 6541 – admises en non valeur - 2 804,47 €

<u>Dépenses d'investissement -</u>

21318 op 220 – clôture du stade de pian

+ 1 200,00 € 21318 op 220 – installation ventilateur d'aspiration salle des fêtes + 1 903,20 € 2151 op 164 – aménagement du cours de la République, maîtrise d'œuvre paysagère

+ 8 400,00 €

21318 op 151 – tvx couverture église Saint Sauveur travées 2, 3 et 4 + 182 222,77 €

2188 op 250 – acquisition d'une découpeuse

+ 1015,20€

020 – Dépenses imprévues - 50 000,00 €

Recettes d'investissement

1321 – DRAC subvention couverture Prieuré

+ 8 550,36 €

1641 – Emprunt + 136 190,81 €

Travaux couverture église travées 2, 3 et 4 – Subvention de la DRAC Nouvelle Aquitaine

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 5 Avril dernier concernant la demande de subvention relative aux travaux de couverture à poursuivre sur les trois autres travées de la nef de l'Eglise Saint Sauveur. Il informe le Conseil municipal que la Direction Régionale des Affaires Culturelles se propose d'apporter sur l'exercice 2017 au titre de la réparation des monuments historiques, une subvention à hauteur de 40% du montant HT de l'opération soit 60 740,92€.

Pour la réalisation de ces travaux, le Maire propose au Conseil municipal d'accepter cette proposition de subvention et de retenir le plan de financement suivant :

Montant subventionnable de l'opération 151 852,31 € HT (182 222,77€ TTC)

Part de l'Etat 40% soit une subvention de :

60 740,92 €

Montant de la participation de la commune y compris la TVA 121 481,85 € TTC (demandes de subventions Région et Département en cours)

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE ce plan de financement,

AUTORISE le Maire à déposer auprès de la DRAC la demande de subvention d'un montant de 60 740,92€,

INSCRIT l'opération au budget 2017 de la commune et ouvre les crédits nécessaires,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux et à leur financement.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil municipal des dernières avancées concernant le Pays d'art et d'histoire. La ville de la Réole qui a obtenu ce label doit l'étendre à un territoire beaucoup plus large. A ce jour, le Sud Gironde dans son entier adhère à ce projet et notre CDC a retenu Saint-Macaire comme ville pilote selon des modalités qui seront bientôt précisées.

Delphine Tach, déléguée syndicat au question des d'assainissement, évoque la représentent impayés qui une somme considérable sur Saint-Macaire. Elle pense qu'il faudrait rédiger un article dans le mercadiou pour expliquer les conséquences d'un tel manque à gagner pour la collectivité. Le plus scandaleux est que la solvabilité de certains abonnés ne fait aucun doute et résulte d'une stratégie délibérée.

Le Maire rappelle, qu'à la demande de la Sogedo notre fermier, une analyse précise avait été faite par les élus sur le service de l'eau dans l'objectif de repérer les mauvais payeurs. A l'issue de ce travail un certain nombre d'entre eux avaient été contactés et pour d'autres il avait été recommandé de faire appel à un huissier. Le Maire propose de contacter la Sogedo pour faire un point sur les modalités de recouvrement et les procédures en cours.

A l'issue d'une réunion organisée par le Syndicat de Bordeaux à destination des élus, à l'échelle de l'Entre-deux-mers, Jean loup Dutreuilh rapporte les incidents qui se multiplient entre viticulteurs et riverains au sujet des traitements phytosanitaires. Il se dégage qu'une information doit être donnée aux habitants et des solutions trouvées par le dialogue.

Corinne Vasquez présente un bilan de la commission enfance jeunesse de la CDC, elle diffuse un compte rendu détaillé qui souligne toute l'importance de ce service pour notre territoire.

QUESTIONS DIVERSES

Christian Alis informe de l'existence d'une association à la Réole qui piège gratuitement les pigeons et s'interroge sur une éventuelle mobilisation à Saint-Macaire. Delphine Tach explique qu'une action est engagée avec la société de chasse de Langon pour réduire leur nombre.

CONSEIL DU 12 JUILLET 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le 12 Juillet 2017 en présence de 12 élus. Absents excusés : Florence Lassarade, Alain Falissard, Martine Lastestere, Isabelle Buin-Bourjalliat, Frank Zanette, Sylvana Lampre, Cédric Brute de Rémur

La séance est ouverte à 18h3o. Secrétaire de séance : Corinne Vasquez

Le compte rendu du 23 Mai 2017 a été adopté à l'unanimité.

Pays d'art et d'histoire

Le Maire présente au Conseil municipal le projet du label Pays d'Art et d'Histoire en Sud Gironde. Aujourd'hui, seules deux villes en Gironde ont obtenu ce label, la Réole et Bordeaux. Le périmètre concernant ce label a vocation à être étendu à un Pays plus large, et après de nombreux échanges entre collectivités intéressées, il correspond maintenant à :

Cdc Podensac-Cadillac

Cdc du Bazadais

Cdc des communes rurales de l'Entre Deux Mers Cdc du réolais en sud gironde

Cdc du sud Gironde

Meilhan

Le Maire propose que la commune de Saint Macaire soit Ville Pilote, et que dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire, elle accueille au sein du Prieuré (rez de chaussée accessible aux personnes à mobilité réduite) un centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine. La commune aura à assurer le fonctionnement (permanences notamment) et à proposer des animations autour du label en réseau avec le reste du territoire labellisé.

Une simulation financière faite par la Cdc du Sud Gironde, estime le coût de fonctionnement pour la commune de Saint-Macaire à 703,80€ la première année, 869,40€ la deuxième, 558,90€ la troisième et 869,40€ la quatrième.

Unanimité du Conseil municipal.

Participation de la commune de Saint Macaire aux services numériques mutualisés du Syndicat Mixte Gironde Numérique

Le Maire expose:

Le passage à l'administration électronique et à l'informatisation des services a pour corollaire le développement :

- -de logiciels applicatifs utilisés par les services,
- -du parc informatique,
- -des besoins de stockage et d'archivage numérique.

Le respect des obligations légales de dématérialisation, l'augmentation de la productivité et l'amélioration de la qualité des prestations proposées aux administrés induisent des efforts d'investissements et de fonctionnements conséquents.

Face à ces constats, le département de la Gironde a souhaité apporter une réponse publique sous l'égide du Syndicat mixte Gironde Numérique qui propose, sur la base de l'article L 5111-1 du CGCT, une offre de services numériques mutualisés. Ce dispositif public de mutualisation des services numériques permettra de :

- maîtriser notre système d'information et les données publiques qu'il contient;
- rendre accessible ces services mutualisés aux communes de la Communauté de Communes par notre intermédiaire;
- réaliser des économies sur la maintenance de notre système d'information;
- respecter les normes en vigueur de dématérialisation des procédures;
- mettre en place un plan de formation afin que les utilisateurs des applications logicielles et des matériels puissent s'adapter et évoluer sur les outils informatiques;
- bénéficier d'un appui technique sur l'ensemble des besoins liés à l'informatisation des services, de manière à réaliser des échanges d'informations et de savoir-faire et ce dans le but

d'améliorer l'utilisation des outils informatiques, la productivité et de contenir les coûts.

Par délibération du 30 Novembre 2010, le conseil syndical a approuvé la modification des statuts du Syndicat permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif.

Le choix de participer aux services numériques facultatifs appartient à chaque adhérent du Syndicat et doit se manifester par :

une délibération d'adhésion,

une convention cadre de participation aux services numériques mutualisés,

le cas échéant, une convention tripartite si des communes de la Communauté de Communes souhaitent accéder à cette offre de services mutualisée.

Une convention cadre de participation aux services mutualisés entre Gironde numérique et la Communauté de Communes du Sud Gironde permet d'encadrer ces nouvelles relations contractuelles.

Sur le plan financier, la participation de la Communauté de Communes du Sud Gironde est recouvrée dans le cadre d'une participation financière en fonctionnement annuelle.

Dans le cas où des communes de la Communauté de Communes souhaitent accéder à cette nouvelle offre de services mutualisée, des conventions tripartites particulières à la convention cadre de participation seront mises en place en tant qu'annexe. Une participation complémentaire par communes et en fonction du nombre d'habitants sera payée par la Communauté de Communes.

La présente délibération vient encadrer la participation de la commune de Saint-Macaire aux services numériques de Gironde Numérique par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Sud Gironde.

En fonction du catalogue des participations aux services mutualisés en vigueur, la participation de la Communauté de Communes aux services mutualisés est décomposée en deux parties:

- une participation forfaitaire qui permet l'accès à une plateforme de services et/ou à des services de sécurisation des données,
- une participation pour des prestations complémentaires non prévue dans le cadre des services proposés dans le cadre de l'adhésion. La participation forfaitaire de la Communauté de Communes s'élève à un montant de 20.000€.

Pour chaque nouveau service, le catalogue de services mutualisés et le montant des participations financières seront ajustés en comité syndical.

La Communauté de Communes du Sud Gironde qui adhère au Syndicat Mixte Gironde Numérique a désigné ses délégués. Ils représenteront donc la Communauté de Communes et ses communes membres dans le cas d'une participation aux services mutualisés.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 12 voix pour, o voix contre :

Approuve la participation de la commune aux services numériques mutualisés de base de Gironde numérique à compter de l'année 2017.

Approuve la participation de la Communauté de Communes pour le compte de la commune pour un montant de 900 euros pour l'année.

Approuve le remboursement de la participation de la commune de Saint-Macaire auprès de la Communauté de Communes du Sud Gironde.

Autorise le Maire à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire, et en particulier, signer les conventions (cadre et particulières) réglant les relations entre la CdC, les communes de la CdC qui souhaitent bénéficier du service et le Syndicat mixte Gironde Numérique.

Convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales

La commune, dans le cadre de la mise en place des services mutualisés d'administration électronique, souhaite dématérialiser les actes administratifs et les actes liés à la comptabilité publique. Pour ce faire, il est nécessaire de choisir un tiers de télé transmission afin de respecter le cadre réglementaire en vigueur. La commune a choisi dans le cadre de son adhésion au syndicat mixte Gironde Numérique le tiers de télé transmission appelé S2LOW. Préalablement à la mise en œuvre de la télé transmission des actes, il convient de signer avec les responsables de l'État dans le département les conventions idoines fixant le périmètre et les modalités de transmission.

Par conséquent, le Maire propose de l'autoriser à signer avec le préfet de la Gironde la convention relative à la télé transmission des actes soumis à son contrôle et avec les autorités compétentes les conventions relatives à la mise en place de la dématérialisation de la comptabilité publique.

Unanimité du Conseil municipal

Fusion des syndicats d'eau et d'assainissement

Depuis syndicat plusieurs mois, le d'assainissement de Fargues-Langon-Toulenne, le syndicat des eaux de Barsac-Preignac-Toulenne, le SIVOM du Sauternais, le syndicat d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la région de Castets en Dorthe, le SIA de la région de Saint-Macaire se retrouvent régulièrement en vue d'envisager leur regroupement. En effet, la gestion des systèmes d'eau et d'assainissement nécessite la constitution de grandes structures, capables de sécuriser les approvisionnements et de générer des économies d'échelle. Dans départements, certains cette constitution s'effectue au niveau départemental. Tel n'est pas

le cas en Gironde. Aussi apparaît-il nécessaire, de promouvoir la création de structures au niveau de grands bassins de vie ou d'arrondissement. Cette démarche est confortée par la loi NOTRe du 8 août 2015 qui prévoit le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux CDC à compter du 01/01/2020. Cette loi vise à inciter au regroupement de syndicats dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

En conséquences, les cinq syndicats précités considèrent nécessaire de susciter la création d'un syndicat spécialisé en eau et assainissement qui présente une dimension suffisante pour permettre aux communautés de communes de trouver, à partir de 2020, l'ossature syndicale compétente et organisée qui leur sera nécessaire pour assurer la continuité de la gestion des services d'eau et d'assainissement. Les cinq syndicats ont donc pris l'initiative d'engager un processus visant à constituer, de manière progressive, une grande structure d'alimentation en eau potable et de gestion de l'assainissement pour le Sud Gironde.

L'idée est de proposer dans un premier temps la fusion des cinq syndicats. Ceci conduira à la création d'une grande structure ayant comme compétence la distribution publique d'eau potable et la gestion de l'assainissement collectif et non collectif sur la majorité des communes concernées. Il s'agira donc dans un premier temps d'un syndicat à la carte. Les communes concernées sont les communes de Barsac et de Preignac qui appartiennent à la communauté de communes de Podensac, les communes d'Auros, Brannens et Brouqueyran qui appartiennent à la communauté de communes du Réolais et les communes situées sur la communauté de communes du Sud Gironde, Bieujac, Bommes, Castets en Dorthe, Coimères, Fargues, Langon, Leogats, Mazères, Noaillan, Roaillan, Saint Loubert, Saint Pardon de Conques, Saint Pierre de Mons, Sauternes, Toulenne, Verdelais, Saint-Maixant, Saint-Macaire et Le Pian sur Garonne.

Une fois ce syndicat constitué, d'autres communes seront appelées à le rejoindre.

Une modification statutaire en fera un syndicat à compétence obligatoire pour la distribution publique d'eau potable, et, à compétence facultative pour l'assainissement collectif et non collectif. Il est prévu que ce syndicat fonctionne effectivement à compter du 1er janvier 2019.

La commune de Saint Macaire, rappelant que le réseau d'assainissement sur la commune est essentiellement constitué d'un système sous vide (ce qui est le cas pour 50 % du réseau sur le syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Saint Macaire), précise que cette spécificité devra être prise en compte pour assurer une continuité sans diminution de la qualité du service, ce qui suppose le recours à des personnels formés à cette technique.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5212-27

Considérant la situation des intercommunalités en charge de la distribution publique d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif sur le territoire du Sud Gironde

Considérant l'intérêt de constituer des grandes structures en charge de la gestion de ses services

Considérant la volonté manifestée par les cinq syndicats, le syndicat d'assainissement de Fargues, Langon, Toulenne ; le syndicat des eaux de Barsac, Preignac, Toulenne ; le SIVOM du Sauternais; le syndicat d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la région de Castets en Dorthe, le syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Saint-Macaire, de se regrouper pour constituer la base d'un grand syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Gironde

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 12 voix pour, o voix contre décide :

De donner un avis favorable à la fusion des cinq syndicats selon les modalités prévues à l'article L 52 12–27 du code général des collectivités territoriales.

De demander au préfet de la Gironde de prendre un arrêté définissant le périmètre du nouveau syndicat.

Mission de maîtrise d'œuvre direction de chantier : projet d'aménagement Cours de la République / Cours Gambetta

Le Maire présente au Conseil municipal le cahier des clauses particulières lié à une proposition d'honoraires du cabinet Escande concernant une mission de direction de chantier portant sur le projet d'aménagement du cours de la République. Le forfait de rémunération proposé comprend l'analyse des offres, l'établissement des ordres de service, une réunion de chantier préalable au commencement des travaux, une réunion relative aux opérations préalables à la réception et la réception de travaux elle-même. Le montant total de la proposition s'élève à 15 000,00€ HT.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 12 voix pour, o voix contre

Autorise le Maire à signer la proposition d'honoraires du cabinet Escande pour un montant de 15 000€ HT concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la direction de chantier concernant l'aménagement du cours de la République.

Ouvre les crédits budgétaires nécessaires pour un montant de 18 000,00 € TTC.

Retrait de la délibération n° 2017-044 du 23 Mai 2017 concernant la vente de la Maison Cours Victor Hugo

Le Maire informe le Conseil municipal que la délibération n° 2017-044 du 23 mai dernier concernant la vente de la maison située cours Victor Hugo doit être retirée.

En effet, les services de la sous-préfecture nous ont informés qu'une commune de plus de 2000 habitants est tenue de délibérer sur toute cession d'un bien communal immobilier au vu de l'avis du service des domaines.

Unanimité du Conseil municipal.

Vente de la Maison Cours Victor Hugo

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Saint Macaire (ayant plus de 2000 habitants) ne peut pas vendre un bien immobilier sans avoir sollicité l'avis des domaines. Suite au courrier de la sous-préfecture, une nouvelle estimation a été demandée au service des domaines concernant ce bien, elle s'élève à la somme de 157 750 €.

Le Maire propose au Conseil municipal que les bâtiments situées cours Victor Hugo et Place de l'Eglise composés de la maison Sanche et de l'ancienne perception (environ 340m² de superficie) soit mis à la vente au prix de 150 000 € (l'ensemble). Il propose que l'annonce soit mise sur notre site internet, sur le bon coin et diffusée aux communes voisines.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 12 voix pour, o voix contre

Décide de mettre en vente le bâtiment au prix de 150 000€,

Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour vendre le bâtiment.

DECISIONS DIVERSES

Adhésion et signature d'une convention de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation

Le Maire présente au Conseil municipal un courrier de Gironde Numérique qui propose d'accompagner les collectivités adhérentes à titre de conseil, expertise et assistance technique pour développer le numérique dans les écoles du premier degré. La démarche de Gironde Numérique s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).

La mission globale de Gironde Numérique pour le développement des usages du numérique à l'école consiste à :

fournir une information et un conseil aux collectivités territoriales et aux enseignants quant au choix, à l'acquisition et à l'implantation des équipements techniques destinés aux établissements scolaires du 1^{er} degré : matériels, logiciels, applications, dispositifs réseau, environnement électrique, infrastructure internet, etc...

proposer aux territoires un catalogue de produis dans le cadre d'un marché public validé sur les aspects techniques par les services de l'éducation nationale

assurer le suivi et le contrôle des déploiements des équipements choisis par les collectivités.

conduire le déploiement et s'assurer de la conformité des installations et des prestations réalisées par les prestataires.

assurer le bon fonctionnement du matériel dans le cadre de la maintenance prévue ou par ses moyens propres pour les parties dépendant de sa compétence

veiller à ce que la formation réponde aux besoins des utilisateurs et des usages.

Pour remplir ces missions, il est proposé de constituer, dans le courant de l'année 2017, un groupement de commandes dont Gironde Numérique assurera la coordination. L'objectif est de négocier le meilleur rapport qualité/prix des équipements demandés dans le cadre des écoles numériques.

Les collectivités pourront prendre tout ou partie de ces missions.

La commune de Saint-Macaire, sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 12 voix pour, o voix contre :

Autorise l'adhésion de la commune de Saint Macaire au groupement de commandes,

Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,

Autorise le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,

Accepte que Gironde Numérique soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, en la personne de Monsieur le Président, Pierre DUCOUT,

Autorise le Président de Gironde Numérique à signer le ou les marchés et accords-cadres au nom du groupement.

Tarification des repas pris par les agents et avantage en nature

Le Maire informe le Conseil municipal que les agents qui déjeunent au restaurant scolaire doivent participer financièrement au repas. En effet, la fourniture de repas gratuit aux agents est interdite dans la fonction publique territoriale. La commune peut opter pour un système de restauration collective proposant des repas à un tarif préférentiel.

Le Maire propose une participation financière des agents pour les repas pris au sein du restaurant scolaire correspondant à 50% du montant forfaitaire fixé annuellement par l'URSSAF et la mise en place d'un avantage en nature pour les 50% restant.

Cela représente pour 2017 : 2,37€ de facturé par repas aux agents et 2,38€ en avantage en nature « repas ». Cet avantage en nature entre dans le calcul des cotisations sociales et est également soumis à la contribution sociale généralisée et à la contribution pour le remboursement de la dette sociale. Ce prix sera réévalué tous les ans en fonction du montant forfaitaire fixé par l'URSSAF au 1er janvier de chaque année.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 12 voix pour, o voix contre :

Décide d'appliquer un tarif préférentiel pour les repas pris au sein du restaurant scolaire par les agents d'un montant de 50% du forfait URSSAF Autorise l'attribution d'avantage en nature « repas » aux agents de la collectivité titulaires ou non qui représentera également 50 % du forfait URSSAF,

Dit que ce tarif sera réévalué tous les ans en fonction du montant forfaitaire fixé par l'URSSAF au 1^{er} janvier de chaque année.

Subvention complémentaire au comité des fêtes

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention complémentaire du comité des fêtes correspondant au montant de la facture du bus pour l'inter village entre les 3 Saint-Macaire, elle avait été estimée à 1500€ au lieu de 1832,80€. Le Maire rappelle qu'une première subvention de 1500€ a déjà été prévue au budget 2017, et propose d'attribuer à l'association une subvention supplémentaire de 333€.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 12 voix pour, o voix contre :

Décide d'attribuer une subvention de 333 € au Comité des fêtes de Saint-Macaire,

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6574.

Admission en non-valeurs concernant le 1^{er} semestre 2017

Sur proposition de Mme la Trésorière par courrier du 6 juin 2017 concernant un état d'admissions en non-valeur pour un montant de 9 316,86€uros.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par 12 voix pour et o voix contre :

Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes correspondant à des impayés sur le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et les ordures ménagères :

Exercice 2010 - pour un montant de 526,62€

Exercice 2012 - pour un montant de 526,62€

Exercice 2013 - pour un montant de 2 261,98€

Exercice 2014 - pour un montant de 2 165,32€

Exercice 2015 - pour un montant de 2 014,75€

Exercice 2016 - pour un montant de 1 584,09€

Dit que les crédits seront inscrits au compte 6541 du budget de la commune.

Effacement de dettes

Le Tribunal d'Instance de Bordeaux, après avis de la Commission de surendettement, a décidé l'effacement d'une somme exigible au jour du jugement d'un débiteur de la commune de Saint Macaire, soit : le 16 janvier 2017 : 855,98 €.

Suite à ce jugement, le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi par le comptable public de Langon/Saint-Macaire afin d'annuler pour le compte de la commune de Saint Macaire, la somme ci-dessus.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par 12 voix pour et o voix contre

Accepte l'effacement de la dette sur le budget communal pour un montant de 855,98 €.

Décide de porter la somme de 855,98€ à l'article 6542 – créances éteintes du budget communal.

Effacement de dettes

Le Tribunal d'Instance de Bordeaux, après avis de la Commission de surendettement, a décidé l'effacement d'une somme exigible au jour du jugement d'un débiteur de la commune de Saint Macaire, soit : le 14 Février 2017 : 1 131,78 €

Suite à ce jugement, le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi par le comptable public de Langon/Saint-Macaire afin d'annuler pour le compte de la commune de Saint Macaire, la somme ci-dessus.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par 12 voix pour et o voix contre :

Accepte l'effacement de la dette sur le budget communal pour un montant de 1 131,78 €.

Décide de porter la somme de 1 131,78€ à l'article 6542 – créances éteintes du budget communal.

Présentation du rapport annuel du délégataire du service de l'eau potable

Le Maire rappelle que le Code Générale des Collectivités Territoriales impose, par son article L1413-3, l'examen d'un rapport annuel du délégataire du service de l'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après examen de ce rapport et sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 12 voix pour, o voix contre:

Approuve le rapport annuel du service de l'eau 2016.

Budget communal : Décision Modificative n° 2

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en section de fonctionnement et d'investissement suite aux différentes dépenses votées lors du Conseil municipal.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver comme suit les virements de crédits de chapitre à chapitre et les inscriptions nouvelles de la section de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes. La décision modificative n°2 du budget de la commune 2017 est arrêtée comme suit :

Dépenses de fonctionnement -

6541 – admission en non-valeur + 9 316,86 € 6542 – effacement de dettes + 1 987,78 € 6574 – subvention aux associations + 333,00 € 022 – dépenses imprévues - 11 637,62 €

Dépenses d'investissement -

2151 op 164 – aménagement du cours de la République Direction de chantier + 18 000,00 € 21318 op 220 – réparation rideaux portes salle

des fêtes + 1 098,79 € 2152 op 163 – panneaux d'information touristique

+ 324,00 €

21312 op 220 – lave-main restaurant scolaire + 1 476,00 €

2184 op 250 – réparation four salle des fêtes

+ 1155,97€

21318 op 220 – changement cumulus Rased

+1783,20€

2188 op 250 – acquisition tapis école maternelle

+ 1024,00€

21538 op 168 – Carrefour de l'abricotier

+ 3 120,00 €

Recettes d'investissement

1641 – Emprunt + 27 981,96 €

Budget du service de l'eau : Décision Modificative n° 2

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en section de fonctionnement pour inscrire les frais liés à l'emprunt.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver comme suit les inscriptions en dépenses de fonctionnement. La décision modificative n°2 du budget de l'eau est arrêtée comme suit :

Dépenses de fonctionnement -

668 – frais emprunt + 100,00 € 022 – dépenses imprévues - 100,00 €

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil municipal :

- de la nécessité d'envisager l'extension du cimetière. Le sujet sera à l'ordre du jour d'une réunion de travail à la rentrée.
- du premier comité de pilotage de la médiathèque intercommunale qui s'installera à Langon audessus du passage gourmand, entre la rue Maubec et le cours des fossés. Les différentes étapes de la réalisation ont été précisées, ouverture prévue entre l'automne 2020 et le printemps 2021.
- d'une prochaine réunion à la CDC, à l'initiative d'acteurs du monde médical des coteaux macariens, pour évoquer le projet d'une maison de santé. Le départ à la retraite de plusieurs médecins généralistes oblige à réfléchir à une nouvelle organisation de l'offre de soins.

Jean loup Dutreuilh souligne que l'assemblée générale du club de football, les Bleuets macariens, a regretté la difficulté de trouver des bénévoles pour encadrer les équipes tout en se félicitant de la situation financière satisfaisante de la structure. Aux écoles, la classe créée l'an dernier en primaire sera maintenue au moins pour 2017-2018, il en va de même pour la semaine de 4,5 jours.

Corinne Vasquez précise qu'une réunion sera programmée à la rentrée aux écoles pour rappeler à l'ensemble du personnel ses devoirs et une note affichée à cet effet.

Delphine Tach informe de l'ouverture du centre de recyclage en lieu et place de l'ancienne déchetterie à proximité du siège du SICTOM. Le nombre de passages dans l'année sera désormais limité.

QUESTIONS DIVERSES

Valérie Chiriaeff explique les nuisances dans son quartier en raison du bruit souvent insupportable en provenance de la rue Chanzy. Le dialogue avec les fauteurs de trouble n'est pas facile, affaire à suivre. Elle s'interroge aussi sur l'entretien des toilettes du kiosque.

Le Maire demande à être informé de la suite des évènements, une réunion avec les riverains peut être organisée et un courrier envoyé au propriétaire, bien connu par ailleurs. En ce qui concerne le kiosque, le nettoyage est effectué deux fois par semaine mais en période estivale il convient certainement d'augmenter la fréquence des passages. Daniel Boulineau s'engage à faire passer le message aux services techniques.

Michel Guindeuil pense que le projet d'une maison de santé est prioritaire pour Saint-Macaire et que nous devrions nous impliquer financièrement sur ce dossier. Le Maire répond qu'une telle démarche repose d'abord sur les praticiens et que l'échelon intercommunal est le plus adéquat pour en discuter. Bien qu'un tel projet demande plusieurs années de préparation, la commune a déjà suggéré une éventuelle implantation sur le terrain Jugean.

IMPORTANT

Dans le cadre du plan communal de sauvegarde (PCS), destiné à planifier les actions des acteurs communaux en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires (inondations, tempêtes, accidents de réseaux de transport ...), il est demandé aux personnes ayant des besoins particuliers, du fait par exemple de leur isolement ou d'une mobilité réduite, de se faire connaitre auprès de la mairie.

Merci de bien vouloir signaler des personnes de votre connaissance qui pourraient ne pas effectuer d'elles-mêmes cette démarche.

LES JARDINS FAMILIAUX...



...VUS PAR MARIE-LOUISE FERON AU COURS DE L'ÉTE 2017

Pas de nouvel épisode du roman à 1000 mains ? Le mystère restera t-il entier ?

SAINT-MACAIRE EN IMAGES

Des nouvelles en images

du repas de quartier de l'impasse du Moulin...



Et toujours les pastilles poétiques de Philippe Lelièvre qui promène son œil aiguisé dans les rues de la cité pour rendre visible à nos yeux la beauté des petites choses du



